

	PER LIGNAGE	PER ERES
Compagnie d'assurance	ORADEA VIE	SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE
<b>PHASE EPARGNE</b>		
Supports éligibles au contrat	<b>100 OPCVM (dont 4 fonds ISR)</b> <sup>5</sup> <b>SCPI</b> : EDISSIMMO, EUROPIIMMO, MULTIMMOB 2, PRIMOPIERRE, PRIMOVIE <b>3 SCI</b> : CONVICTION IMMO, PRIMALONAL CAPIMMO, SOGEVIMMO <b>4 OPCI</b> : SOFIDY PIERRE EUROPE, DYNAPIERRE, OPCIMMO, PREMIUM <b>1 fonds €</b>	<b>100 OPCVM</b> <sup>8</sup> <b>SCPI</b> : EFIMMO, IMMORENTE, EPARGNE FONCIERE, LF EUROPIIMMO, PFO2, PRIMOPIERRE, PRIMOVIE, RIVOLI AVENIR PATRIMOINE <b>2 SCI</b> : CONVICTION IMMO, PRIMALONAL CAPIMMO <b>2 OPCI</b> : SOFIDY PIERRE EUROPE, DYNAPIERRE <b>1 fonds en €</b>
Versements	Versement initial : 1 000 € Versements libres : 150 € Versements programmés : 50 € / mois	Versement initial : 500 € Versements libres : 500 € Versements programmés : 50 € / mois
Options de gestion	<b>Gestion Libre :</b> Affectation libre de l'épargne parmi les supports disponibles. Plusieurs programmes d'arbitrage en option, sans frais (sécurisation automatique et progressive de l'épargne, arbitrage automatique des plus-values, stop loss, investissement progressif)  <b>Gestion Horizon Retraite :</b> Répartition automatique et évolutive de l'épargne en fonction de la date prévisionnelle de départ en retraite	<b>Gestion Libre :</b> Affectation libre de l'épargne parmi les supports disponibles. Plusieurs programmes d'arbitrage en option, sans frais (sécurisation automatique et progressive de l'épargne, arbitrage automatique des plus-values, stop loss, investissement progressif).  <b>Pilotage Retraite prudent :</b> Répartition automatique de l'épargne entre les fonds en fonction de la durée de placement restante jusqu'à la date prévisionnelle de départ à la retraite.
Frais sur versement	4,50% (nous consulter)	4,80% (nous consulter)
Cotisation association	GERP ADRECO : 25 € (0 pour les adhérents PERP)	PERF : 25 € (0 pour les adhérents PERP)
Frais de gestion	1,193 % SCPI 0,93% UC (dont SCI et OPCI) 0,84 % fonds €	1 % SCPI 1% UC (dont SCI et OPCI) 1 % fonds €
Garanties décès pendant la phase d'épargne	<b>Versement d'un capital ou d'une rente viagère</b> ou <b>temporaire</b> au profit des bénéficiaires désignés, et/ou <b>rente temporaire éducation</b> pour les enfants mineurs au plus tard jusqu'à leurs 25 ans.	<b>Versement d'une rente viagère</b> au profit des bénéficiaires désignés, et/ou <b>rente temporaire éducation</b> pour les enfants mineurs au plus tard jusqu'à leurs 25 ans.
Options supplémentaires	<b>Garantie Plancher Décès</b> incluse (écart max 25 %)	<b>Garantie Plancher Décès</b> option payante (écart maximum de 75 K€).
Rachat en cours de constitution	Possible dans les cas suivants : décès du conjoint, invalidité (adhérent, conjoint ou enfant), surendettement, expiration droits à chômage, liquidation judiciaire, <b>acquisition de la résidence principale</b>	Possible dans les cas suivants : décès du conjoint, invalidité (adhérent, conjoint ou enfant), surendettement, expiration droits à chômage, liquidation judiciaire, <b>acquisition de la résidence principale</b>
<b>PHASE RETRAITE</b>		
Liquidation du contrat	<b>En capital,</b> et/ou <b>en rente viagère.</b>	<b>En capital,</b> et/ou <b>en rente viagère.</b>
Options de rente	Rente <b>Classique</b> , Rente <b>Sérénité</b> , Rente <b>Croissance, avec ou sans réversion.</b> Rente <b>avec Annuités Certaines</b> , et Rente <b>Dépendance.</b>	Rente <b>à vie simple ou avec réversion</b> , Rente avec <b>Annuités Garanties simples ou avec réversion.</b> <i>Options complémentaires</i> : indexation (positive ou négative) de la rente, doublement de la rente les 5 premières années.
Frais sur arrrages de rente	Néant	Néant
Frais sur encours de rente	0,07 % par mois	1%

Les performances du passé ne préjugent pas de celles à venir. Document non contractuel.

SELECT'PLACEMENTS SARL, MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr). MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212. ACPR (61 Rue Tailbout, 75346 PARIS CEDEX 9).  
INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP SOUS LE CONTRÔLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION -  
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 7501 2018 000 033 116 DELIVREE PAR LA CCI DE FRANCE.  
GARANTIE FINANCIERE de 110 000 € AUPRES DE MMA IARD (14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 9)